Nations Unies A/RES/72/250



Distr. générale 12 janvier 2018

Soixante-douzième session

Point 97 a) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2017

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/72/407)]

72/250. Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 71/31 et 71/32 du 5 décembre 2016 et sa résolution 71/90 du 6 décembre 2016, ainsi que ses autres résolutions sur la question,

Encourageant tous les États à contribuer activement à empêcher une course aux armements dans l'espace et à prévenir en particulier le déploiement d'armes dans l'espace et le recours à la force contre des objets spatiaux, l'objectif étant de promouvoir et de renforcer la coopération internationale touchant l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, dans la perspective d'œuvrer à l'avènement d'une communauté de destin pour l'humanité tout entière,

Sachant qu'en prévenant la course aux armements dans l'espace, en particulier le déploiement d'armes dans l'espace, on écarterait un danger qui menace gravement la paix et la sécurité internationales,

Réaffirmant qu'il faudrait envisager et prendre des mesures concrètes afin de parvenir à des accords visant à prévenir une course aux armements dans l'espace,

Considérant que c'est à la Conférence du désarmement qu'il revient en premier lieu de négocier un ou plusieurs accords multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace,

- 1. Déplore profondément que les activités de la Conférence du désarmement soient dans l'impasse depuis des années et attend avec impatience que la Conférence s'acquitte à nouveau du mandat qui est le sien en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement ;
- 2. Prie instamment la Conférence du désarmement d'adopter et de mettre en œuvre dès que possible un programme de travail équilibré et global prévoyant l'ouverture immédiate de négociations sur un instrument international juridiquement





contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace ;

- 3. Prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui sera composé au maximum de 25 États Membres, choisis selon le principe d'une répartition géographique équilibrée et équitable, et sera chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet ;
- 4. Décide que le nouveau groupe d'experts gouvernementaux travaillera sur la base du consensus, sans préjudice des positions respectives que chaque État adoptera dans le cadre de futures négociations, et tiendra à Genève deux sessions de deux semaines chacune, l'une en 2018 et l'autre en 2019;
- 5. Prie le Président du groupe d'experts gouvernementaux d'organiser à New York, en 2019, entre les sessions, une réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues, en s'appuyant sur le rapport sur les travaux du groupe que le Président devra établir en cette qualité;
- 6. *Prie* le Secrétaire général de lui transmettre le rapport du groupe d'experts gouvernementaux à sa soixante-quatorzième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement avant sa session de 2020 ;
- 7. Décide que, si la Conférence du désarmement adopte et met en œuvre un programme de travail équilibré et global, prévoyant notamment des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, y compris le déploiement d'armes dans l'espace, le nouveau groupe d'experts gouvernementaux mettra fin à ses travaux et en présentera le résultat au Secrétaire général pour transmission à la Conférence du désarmement;
- 8. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session une question intitulée « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

76^e séance plénière 24 décembre 2017

2/2 17-23342